

CA du 19.10.2017

Présents : **Présents** : E. Asimus, T. Azoulay, C. Baudu-Lange, Cl. Beata, P. Bergeaud, D. Blanchot, S. Bureau, Ch. Cassagnes, G. Chaudieu, C. Collinot, S. Colomer, Ph. Coronas, F. Delisle, F. Desperiez, M. Dubois, D. Fontaine, A. Freyche, M. Giry, H. Gallois-Bride, K. Gnirs, I. Goy-Thollot, E. Guaguère, P. Kerveillant, E. Lange, C. Baudu-Lange, C. Lebis, P. Maisonneuve, M. Marion, Ph. Masse, C. Mege, A. Muller, Cl. Muller-Fleurisson, M-H. Piette, J-F. Quinton, D. Rosenberg, J-F. Rousselot, M. Roze, M. Simon ; I. Testaul.

Représentés (pouvoirs) : G. Blanchard (E. Guaguère), R. Blostin (Cl. Muller-Fleurisson), E. Bomassi (J-F. Rousselot), Y. Bongrand (S. Bureau), F. Boutoille (Ph. Masse), S. Bureau (Y. Bongrand), L. Fabries (I. Testault), D. Lanore (C. Baudu-Lange), P. Lecoindre (M. Giry), X. Levy (G. Chaudieu), J-Ph. Liot (M-H. Piette), R. Noir-Burdisso (D. Rosenberg), C. Rankowski-Dubreucq (P. Maisonneuve), F. Sanspoux (E. Asimus).

Absents: M-C. Cadiergues, C. Dumon, R. Guerre. R. Lecomte

Invités : J. Andréjak, A. Igounet, A. Berthier, E. Vandaele.

Approbation des CR du 30/03 et 18/06 : sans modifications ; 32 pour, 0 contre, 0 abstention.

Modification des honoraires versés au Secrétaire général (E. Guaguère):

Depuis le mois de mai 2017 (départ de S. Gest), G. Chaudieu assume une grande partie des fonctions de Directeur général ; sur proposition du CE, le CA décide de lui attribuer 600,00 € HT supplémentaires par mois (effet rétroactif à partir de mai 2017) ; G. Chaudieu précise qu'il n'est pas personnellement demandeur et quitte la salle pendant la discussion et le vote de la proposition : pour : 38, contre 0, abstentions : 0.

Convention collective (G. Chaudieu):

Comme nous l'impose notre effectif (plus de 11 salariés), la Convention collective nationale des organismes de formation (CCNOF) doit être mise en place ; un délégué du personnel et son suppléant doivent être élus (scrutin de liste) ; les partenaires sociaux ont été régulièrement convoqués à la négociation du protocole régissant le scrutin, ils n'ont ni donné suite, ni présenté de candidats au premier tour de scrutin le 28/09 ; un second tour a eu lieu le 02/10 : K. Placial a été élue comme titulaire, B. Cloet-Chabre comme suppléante. En fonction des critères de la CCNOF (au nombre de 6 : autonomie, management, relationnel, impact, ampleur des connaissances, complexité et savoir-faire professionnel), les employés sont classifiés sur une échelle qui détermine le montant légal de leur rémunération ; tous les employés (salariés et cadres) font l'objet d'un régime de prévoyance, seuls les cadres étaient concernés hors CCNOF : l'ensemble de ces garanties sera couvert par notre compagnie d'assurances Allianz. Les contrats de travail et les fiches de paie seront modifiés selon les obligations imposées par la CCNOF pour le 01/01/2018 (date de l'entrée en application).

Personnel (G. Chaudieu) :

F. Lhoumeau (intégrateur informatique) a été recruté, sa formation est assurée par C. Lebis, qui l'a présenté au CA ; Christophe définit ses missions, assure sa formation spécifique, et contrôle son

évolution ; à terme, il doit prendre en charge toutes les newsletters ; il est à contacter à l'adresse suivante : lereseau@afvac.com

Stéphane Gest a perçu son solde de tout compte et a été dispensé d'effectuer son préavis.

Valérie Pilastre, recrutée comme secrétaire, a quitté son poste sans donner de raison : elle doit faire l'objet d'un entretien préalable à licenciement le 31 octobre, dont elle a été avisée dans les délais prévus à cet effet.

Tarifs 2018 (M-H. Piette) :

Une augmentation de 3% sur l'adhésion et nos différents tarifs a été décidée par le CA : 38 pour, 0 contre : 0 abstention.

Délégations de soins aux ASV (D. Fontaine, E. Guaguère) :

Une réunion a été tenue à l'initiative du SNVEL, qui nous a conviés à y participer ; elle a été courtoise ; P. Buisson et Cl. Laugier ont mis en place un dossier de création d'un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) de technicien vétérinaire (175 h formation, 3 modules, échelon 6) ; après débats anticipés dans les régions, la résolution a été mise aux voix par les dirigeants syndicaux, une modification du Code rural sera faite par ordonnance ; les délégués ont été consultés sur la possibilité de nouveaux soins dans le prolongement de l'acte sous la responsabilité du vétérinaire et ont voté à 85% pour mais, au delà de la prise de position de principe, il faut attendre la liste des actes qui seront délégués. Isabelle Goy-Tholot a expliqué que l'IGT forme une technicienne/an (diplôme commun avec faculté de médecine) mais seul(e)s les diplômé(e)s du GIPSA ou équivalents administratifs sont éligibles à la Convention Collective. Un changement d'acronyme (ASV devenant AV) serait étudié.

FECAVA (Cl. Beata) :

A Copenhague, le congrès WSAVA/FECAVA a rassemblé une délégation de 50 vétérinaires français ; l'AFVAC directrice du projet « bien être » au sein de l'équipe vétérinaire avec organisation d'un cours auquel un observateur FECAVA sera convié : c'est le *WIP project*. Notre contribution financière à la FECAVA est calculée sur la base de 2025 adhérents à plein tarif ; pour ce qui est de la WSAVA, des *guide lines* sur le bien-être animal ont été mais l'association développe à l'égard du projet FECAVA une certaine hostilité. Eric Guaguère a été honoré par la FECAVA en sa qualité de Président de l'AFVAC : il s'est rendu à Copenhague pour recevoir cette distinction.

Congrès de Nantes (Cl. Beata) :

Les inscriptions sont satisfaisantes autour des thèmes retenus des mutations et de la prévention ; l'exposition commerciale est pleine ; une demande de retour sur les modules par les membres du CS, a été faite par Cl. Beata.

Enquête adhérents (E. Asimus, Cl. Muller-Fleurisson, Patrick Bergeaud, C. Lebis, J. Andréjak) :

La présentation d'Erik Asimus et Claude Muller est jointe en annexe.

Le pourcentage d'adhérents augmente dans les formations les plus longues, les avantages de l'adhésion sont mal connus.

Une enquête a été envoyée en 07/17 : 5400 envois, 298 réponses, 2094 ouvertures ; on a récidivé en en 09/17 : 5912 envois, 197 réponses

496 réponses en tout ont été obtenues: 66% proviennent d'adhérents dont 44% le sont depuis plus de 10 ans. Pour les 33% de non adhérents, les motifs à s'inscrire à nos formations sont la qualité à tarif préférentiel, la haute valeur scientifique, la confraternité.

Adhérents :

La qualité de l'information est notée 6/10, elle est meilleure au sein des SR que des GE ; 70% n'adhèrent pas à un GE. Les modes de communication préférés sont la newsletter/10 (8,6) ; les blogs SR (2,8/10) sont à faire vivre. Le coût d'adhésion est considéré comme adapté à 84%, le taux de recommandation est de 8,6/10. 78% suivent leurs points CFC, 47% sont indifférents à l'éligibilité des formations. Les adhérents sont à 57% des femmes, 98% des généralistes, 80% des libéraux, médiane d'âge est de 48 ans.

Non adhérents :

72% suivent leurs points CFC, 34% l'éligibilité des formations. Tous connaissent l'AFVAC sauf un ! L'image de l'AFVAC est scientifique, confraternelle et indépendante ; les non adhérents pensent que l'esprit associatif caractérise l'AFVAC. 87% pensent être bien informés des formations, 40% participent une fois par an. Pourquoi une adhésion n'est pas renouvelée ? Le coût excessif est noté 6,7/10 ; l'éloignement et les difficultés personnelles viennent ensuite. Les avantages de l'adhésion sont connus par 90% des personnes interrogées. Les avantages les mieux perçus sont à 90% les tarifs préférentiels, le congrès offert, l'accès aux conférences vidéo (pas assez valorisées), plus de proximité est demandée. Ceux qui n'ont jamais adhéré développent les mêmes arguments que ceux qui n'ont pas renouvelé une adhésion. Les non adhérents sont pour 70% des femmes généralistes, 40% salariés, sont plus jeunes que les adhérents.

Comment solliciter des adhésions : extraire les non adhérents de notre base, leur adresser un courrier électronique avant le congrès ; les sensibiliser durant les congrès (diaporama disponible adaptable), par contact individuel, par courrier après les réunions ; des courriers type existent mais ils ne sont pas obligatoires ; un document de synthèse pour solliciter les adhésions serait utile.

Référentiel antibiotiques (J-F Rousselot) :

Une édition papier des fiches de recommandations pour un bon usage des antibiotiques sera envoyée à tous les adhérents : actuellement, il faut continuer à inciter à respecter les bonnes pratiques : des réunions peu suivies mais avec des participants satisfaits y contribuent ; à Toulouse, l'organisation conjointe avec la SNGTV a rassemblé 80 participants.

Le Vetindex consacré à l'antibiorésistance sous la responsabilité scientifique de Jean François Rousselot en collaboration avec le Point Vétérinaire sortira en Novembre.

Dispositif anti-cadeaux et transparence des conventions (E Vandaele) :

Les supports détaillés de l'intervention d'Eric Vandaele sont fournis dans les annexes du CA jointes

Les cadeaux sont interdits aux professions de santé sauf dérogations (soumis au CNOV, notamment « l'hospitalité raisonnable ».), les gratifications pour essais post AMM peuvent être considérés comme tels par l'administration fiscale et faire l'objet d'amendes allant de 4400 à 37500 €. Les cadeaux ne sont pas interdits si une convention est passée, on considère qu'il y a un rapport de 1 à 3 entre le cadeau et le retour sur prescription. A partir du 1^{er} juillet, toutes les conventions doivent être soumises à l'approbation du CNOV ; elles doivent être transparentes (montant des rémunérations et des cadeaux), les contrats commerciaux sont exclus de ce champ d'application, les laboratoires sont sanctionnés si nécessaire car c'est eux qui ont l'obligation de transparence ; il faut mentionner la convention dans le support de formation.,

Depuis 2014, les cadeaux et rémunérations excessives sont interdits. Doivent être préalablement soumis au CNOV: contrats d'hospitalité, de recherche et d'évaluation. Sont soumis au CNOV après : avantages (tous les cadeaux > 10 €), contrats de prestations, conseils... Les conventions soumises au CNOV concernent tous les vétérinaires inscrits depuis le 01/07, l'avis ordinal est rendu dans les 2 mois (en pratique 10 jours) ; si l'avis est défavorable, l'entreprise informe le vétérinaire. Les barèmes « raisonnables » sont les suivants : Congrès 250 €/J, hôtel : 300/J maximum hors de France et 200 €/J maximum en France, 60 € maximum pour les repas ; 200 €/J maximum pour les travaux de recherche, déplacements en 1^{ère} ou 2^{nde} classe pour le train et classe économique en avion. Une liste des bénéficiaires non nominative est prévue dans la procédure simplifiée (avis en 8 jours) ; la procédure non simplifiée est plus complexe (avis en 2 mois). Les cadeaux professionnels ou de courtoisie sont possibles hors convention si leur valeur est inférieure à 30 € ; une pause café de valeur inférieure à 10 € n'a pas à être déclarée. Tout est à déclarer sauf les contrats commerciaux (dérives à craindre?) ; le calendrier de déclaration est publié tous les 6 mois. Pour les ASV, le grand public, le maximum est de 60 euros /participant, avec un avantage indirect pour le vétérinaire : il vaut mieux qu'il participe à l'évènement.

Communication (C. Lebis) :

Une véritable médiathèque est à réaliser, avec une liste des ressources mises à disposition (actuellement les vidéos), et un moteur de recherche par mots clés. Dans le Central V2, après que des formations soient créées, elles sont modifiées par certains ; or, leur exploitation imprimée en découle : dès que la formation est publiée, elle ne doit pas subir de modifications.

Datadock (J. Andréjak)

L'AFVAC est maintenant éligible à Actalians pour certaines formations, grâce au travail conduit par J. Andréjak et D. Rosenberg; 40000 organismes de formation sont recensés en France, d'où la sélection (suppression de beaucoup d'entre eux par le Datadock qui retient 6 critères qualité plus 1 critère de réglementation, et plus de 70 questions pas toujours évidentes à répondre). Le dossier n'est pas forcément revu par un vétérinaire et est retourné si une irrégularité est contestée.

Les QCM figurent directement sur le Central.

Le Catalogue des formations 2018 est espéré avant le Congrès ; plus rien ne sera accepté après le 20/10.

Les photos « touristiques » sont à éviter sur les couvertures de plaquettes.

Congrès (A. Igounet) :

L'exposition est complète y compris le village des Startup à 12 stands, le nombre de congressistes est analogue à celui de Lyon à la même date.

Un accompagnement du développement des Startup en les valorisant dans nos communiqués, sur le site, et au niveau du parcours des nouveautés dans l'encartage est prévue ; elles profiteront en 2018. 2018 d'une remise sur le congrès (offre « trempline »).

Congrès ASV : on a une excellente fréquentation, mais pas de partenaires com.

Le concours des cas cliniques (D. Rosenberg, J. Andréjak) a connu une bonne réponse des écoles ; la présentation se fera le jeudi matin ; le prix est de 1000 euros.

Les différentes manifestations (coktails, apéritifs, remises de prix et médailles) son en annexe (tableau).

Le Concours mascotte a rassemblé 17 dossiers (prix le samedi à 13h sur le stand AFVAC)

Les médailles seront remises le jeudi à Sylvie Dufour, Christine Haelewyn et Didier Schmidt-Morand.

Rencontres éleveurs-vétérinaires :

Sous le même format que l'an dernier, elles bénéficient du concours des sociétés Antagene et Wolf learning consulting.

La formation au central V2 sera effectuée pendant le congrès pour les trésoriers avec un planning horaire

Congrès de Marseille (I. Testault) :

Le thème choisi est « les complications : parlons en ! » ; 36 modules sont prévus ; inculquer la notion de contrat de soins à rédiger sera réalisé à la faveur des proceedings ; l'affiche est faite ; les courtes communications et tribunes, les posters seront interchangeables par le CS.

Prochain CA le 26/04/2018